

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95 e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr

Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

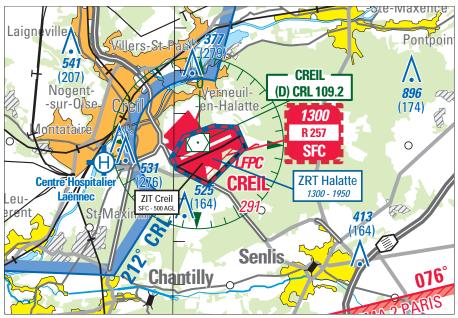
**SUP AIP 295/19** 

Date de publication : 24 OCT

Objet : de Carill FDC (FIR. Paris LEFF) sur l'ancien aérodrome

de Creil LFPC (FIR : Paris LFFF)

En vigueur : Du 07 novembre 2019 au 25 mars 2020



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 Région Parisienne édition 1 - 2019

## ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs télépilotés non habités

## DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable par NOTAM avec un préavis de 48H, du lundi au vendredi sauf jours fériés

### GESTIONNAIRE

Base aérienne de Creil

#### STATUT

Lorsqu'elle est active, la ZRT se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

## **CONDITIONS DE PENETRATION**

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement, après contact téléphonique préalable avec le service de permanence, tél : 03 65 36 69 19

## SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte par Paris Info

# LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT Halatte

Limites latérales:

Identiques à celles de la zone réglementée LF-R 257 "Creil Halatte" (Cf.AIP France, ENR 5.1)

<u>Limites verticales</u>:

1300 FT AMSL - 1950 FT AMSL

Page 1/1

FR